



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 16 Novembre 2022 à 17h00

Procès verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Bertrand DELPEUCH, Françoise RAIBAUT, Simonne MOREAU.

Absent excusée : Odette DAMON

Secrétaire de séance : Jean-Louis CABRIGNAC

Sur convocation envoyée le 10 Novembre 2022

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 04 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération l'autorisant à présenter le dossier de demande de subvention de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) cette dernière essentiellement destinée:

- A la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux : Mairie et ancien presbytère de Ste Eulalie

Approuvé à l'unanimité

2/ Attribution d'une prime au Personnel

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération l'autorisant d'allouer une enveloppe financière destinée à budgétiser la prime du personnel employé par la Collectivité La répartition de celle-ci se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 08 Décembre 2022.

Approuvé à l'unanimité

3/ Travaux mur cimetière de Sainte Eulalie.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération concernant la réfection du mur d'enceinte du cimetière ces travaux sont confiés à l'Association REGAIN pour un montant de 1995€ TTC

Approuvé à l'unanimité

4/ Travaux mur de séparation cour du Foyer Rural/Propriété BONZANI

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération concernant la réfection du mur mitoyen entre la cour du Foyer Rural et la propriété de madame Frédérique BONZANI ces travaux sont confiés à l'Association REGAIN pour un montant de 1995€ TTC avec une clé de répartition de 50% pour chacune des deux parties soit 997.50€ TTC

Approuvé à l'unanimité

5/ Travaux mur de soutènement de la cour du Prieuré

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération concernant la réfection du mur de soutènement du Prieuré compte tenu de la spécificité de ces travaux ces derniers sont confiés à l'Entreprise BREIL Maçonnerie pour un montant de 3220€ Ht par ailleurs ces désordres ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre à notre Assurance pour suite à donner.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

6/ Logements communaux

Suite à la défaillance de l'entreprise Alliance 360 (Lot peinture) les travaux de réhabilitation des 2 logements ne sont toujours pas terminés (traitement des parquets) et doivent l'être d'ici fin Décembre 2022 au travers d'une sous-traitance.

- Le premier (ancienne école) d'une surface de 138m² + un grenier de 30m² est loué à compter du 01/01/2023
- Le second (ancien Presbytère) d'une surface de 146m² + Sous sol de 30m² est pour le moment disponible

7/ Adressage

Dans le prolongement des dernières suggestions reçues des habitants le Conseil Municipal a finalisé les dénominations des voies avec l'ajout de celles du hameau de RIAN et du bourg.

La dernière phase consiste à valider les dénominations des voies au travers d'une délibération à venir.

Un premier travail sur le choix de la signalétique a été abordé (coloris, graphisme, nature des matériaux...)

8/ Désignation d'un correspondant Incendie Secours

Il s'agit de nommer un interlocuteur privilégié et correspondant du service département d'incendie et de secours sur la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions d'informer et de sensibiliser le Conseil Municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à ces points.

Ainsi il a été proposé et accepté par Monsieur Christian GENEAU d'en assurer le suivi et l'animation.

Le Conseil Municipal acte et le remercie.

9/ Signatures des conventions

Le 8 novembre, deux conventions, portant sur les deux édifices d'Espagnac et Sainte Eulalie, ont été signées en présence de Mme LEROY, déléguée territoriale Lot de la Fondation du Patrimoine, et Mme MEY-FRAU, vice-présidente au Conseil départemental en charge du patrimoine historique.

Des flyers seront diffusés et mis à disposition

Une information de promotion sera faite aux habitants et résidents.

10/ Eclairage Public

Dans le cadre de la gestion et de des économies d'énergies le Conseil Municipal décide de modifier les horaires de mise en et hors service de l'éclairage

Extinction à 21h30

Remise en service le matin à 7H00

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 19h.

PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil municipal : Jeudi 08 Décembre 2022 à 18h00